

<http://ugtg.org/spip.php?article895>



CLAUDETTE DUHAMEL

- Dossier spécial LKP - Expressions -



Date de mise en lignemercredi 6 mai 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION
POUR UN AGENDA 21 GLOBAL
Par Maître Claudette DUHAMEL (Martinique - Caraïbe)

Huit ans après DURBAN, force est de constater s'agissant de la caraïbe que le plan d'action de Durban a été appliqué de manière hétérogène et que pour certaines communautés de victimes, la situation loin d'évoluer a même empiré.

Ainsi en Martinique et en Guadeloupe L'Etat maintient les disparités économiques et sociales héritées de l'esclavage et du colonialisme.

Ce système archaïque a été à l'origine d'une rébellion qui a duré plusieurs semaines dans nos deux pays en début d'année 2009.

Dans un tel contexte il est impératif pour nous membres de la société civile de construire un cadre d'action pour mobiliser les énergies et créer des synergies afin de mettre en oeuvre le plan d'actions de Durban

Nous pensons que nous pouvons nous inspirer de la démarche des élus locaux qui, confrontés à l'inertie de nombreux Etats après l'adoption du plan d'action de Rio, ont décidé d'élaborer des agendas 21 locaux.

La préservation de l'humain nous impose aujourd'hui de franchir une nouvelle étape en élaborant un cadre opérationnel permettant de regrouper toutes les initiatives et décisions prises au plan international en vue d'éliminer les discriminations sous toutes leurs formes.

A cette fin nous proposons un AGENDA 21 GLOBAL intégrant à la fois les recommandations de l' AGENDA 21 élaboré au sommet de la Terre à Rio, les OBJECTIFS DU MILLENAIRE ; LE PLAN D'ACTION DE DURBAN ainsi que les prolongements de ce plan à savoir, la CONVENTION SUR LA PROTECTION DES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLES et LA DECLARATION SUR LES DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES .

Ces différents textes clés produits au début de troisième millénaire sous l'égide de l'ONU sont complémentaires en ce qu'ils visent tous à préserver l'humain.

L'AGENDA 21 GLOBAL qui pourra se décliner sur le plan local constituera un outil de développement économique et humain important pour les élus, mais également pour les citoyens et les décideurs qui pourront s'approprier chacun à leur niveau d'intervention le plan d'action de Durban.

Mesdames, et Messieurs, je propose que ce modèle, émanant du réseau MIR, soit inscrit dans la démarche de l'ONU dans la lutte menée contre la discrimination et pour les droits des peuples.

[Claudette DUHAMEL](#)

GENEVE, le 21 avril 2009